



AARPI CTC AVOCATS
Maître Violaine CREZE
Château de Saint Henri
123 rue Rabelais - 13016 MARSEILLE
Tél. : 04.13.41.53.53
www.ctcavocats.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Sur la commune de CEYRESTE (13600), 6 avenue Georges Métaireau,

TROIS PARCELLES DE TERRE cadastrées dite commune, lieudit Font d'Amon, section BE n°66 pour 15 centiares, BE n°332 pour 4 ares et 99 centiares et BE n°333 pour 3 ares et 41 centiares.

Sur la parcelle BE 66 est édifié **un cabanon** à usage de local de rangement constitué d'un unique rez-de-chaussée d'une superficie de **8,46 m²** avec une petite terrasse.

Sur la parcelle BE 332 est édifiée **une maison** sur rez-de-chaussée à usage d'habitation d'une superficie habitable de **70,85 m²** avec **une terrasse** d'une superficie de **18,10 m²**, composée d'un hall d'entrée, d'un séjour avec cuisine, deux chambres, une salle de bains et un WC.

Sur la parcelle BE 333 est édifiée **une maison d'habitation** élevée d'étage sur rez-de-chaussée d'une superficie habitable de **118,59 m²** avec **deux terrasses** de 10,49 et 26,24 m², **une piscine** dépourvue de système de sécurité et **une cave** d'une superficie de 28,10 m².

La maison est composée au rez-de-chaussée, d'un hall d'entrée, d'un séjour avec cuisine, d'une buanderie, d'une chambre, d'une salle de bains et d'un WC.

L'étage est composé de deux chambres avec dressing, d'une salle de bains et d'un WC, et d'un dégagement.

MISE A PRIX : 190.000,00 € (CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS)
(FRAIS DE POURSUITES PAYABLES EN SUS, Y COMPRIS TVA)

ADJUDICATION FIXEE AU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024 à 9 h 30,
à l'audience des ventes du **Tribunal Judiciaire de Marseille,**
25 rue Edouard Delanglade, Salle n°8, 13006 MARSEILLE,
où les droits immobiliers ci-dessus désignés seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur.

OCCUPATION : Les biens dont s'agit sont occupés par la partie saisie pour les parcelles BE n°66 et BE n°333 et en ce qui concerne la parcelle BE n°332, par une dame, Camille CHELO, en vertu d'un bail signé le 30 avril 2021 pour une durée minimum de trois ans à effet du 10 mai 2021 moyennant un loyer mensuel de 1 200,00 € plus charges.

TAXE FONCIERE : La taxe foncière globale des biens mis en vente s'élève d'après le constat d'huissier du 25 septembre 2023 à la somme de 1 431,00 euros.

CONDITIONS DE L'ADJUDICATION :

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé le 5 décembre 2023 au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE où il peut être consulté. Le cahier peut également être consulté au cabinet de l'avocat poursuivant ou, directement, sur le site www.ctcavocats.fr.

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de MARSEILLE.

A PEINE DE NULLITE, et conformément aux dispositions de l'article R322-41 du Code des procédures civiles d'exécution, cet Avocat devra s'être fait remettre, préalablement aux enchères, une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE, complété d'un justificatif de l'origine des fonds, représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000,00 €.

VISITE : La visite aura lieu le mercredi 23 octobre 2024 de 11 h 00 à 12 h 00 (SAS PROVJURIS : tél. : 04.91.33.18.44)

Signé : Violaine CREZE
Avocat